

CHÈRE PRUDENCE -- ANALYSE ANNUELLE PAR LA CCA DU BUDGET FÉDÉRAL

Avril 2004 – Comme la chanson des Beatles dont notre titre est inspiré, le thème de l'analyse du budget fédéral de cette année est la prudence, surtout pour ce qui est de ses répercussions sur les intervenants du secteur des arts et de la culture. À peine remis du scandale entourant le Programme de commandites et à la veille de se lancer en campagne électorale, le nouveau gouvernement de Paul Martin fait preuve d'une prudence extrême en matière de dépenses et d'élaboration de politiques. Vu l'existence d'un comité du Cabinet chargé d'examiner toutes les dépenses gouvernementales, le déclenchement imminent d'une élection générale et le manque d'enthousiasme pour l'élaboration d'orientations stratégiques à l'égard des arts et de la culture, le secteur semble être en état d'attente sous le premier ministre Martin. Tout comme la fillette que Lennon et McCartney incitent à « sourire à nouveau », il semble difficile de faire sourire le gouvernement actuel au sujet du dossier culturel (même si, comme cette analyse le révèle, il y a effectivement de quoi sourire).

De nombreux facteurs ont grandement ébranlé les milieux politique et bureaucratique : le scandale des commandites, l'élection imminente, le processus en cours d'examen des dépenses, l'importance accrue attachée à la gestion et à la surveillance des dépenses publiques, et les rumeurs d'autres changements dans l'appareil gouvernemental. Ils ont créé un climat d'incertitude profonde dans le secteur culturel au sujet de la suffisance, de la stabilité et de la poursuite du financement; ils montrent aussi que l'importance d'avoir un financement pluriannuel suffisant et soutenu demeure un thème dominant pour le secteur. La fonction publique fait sûrement face elle-même à des défis puisqu'il a été plus difficile cette année de communiquer avec des fonctionnaires au Ministère et dans ses organismes.

Cette année, les questions artistiques et culturelles sont passées sous silence dans le discours du budget, même si, comme nous le voyons dans cette analyse, l'avenir immédiat n'est pas entièrement sombre pour le secteur. Le financement d'*Un avenir en art*, annoncé pour une période de trois ans en 2001, a été prolongé jusqu'en 2004-2005, et les niveaux de financement sont demeurés stables pour la plupart des organisations, organismes et programmes axés sur les arts et la culture (à l'exception notoire de l'annulation du Musée de l'histoire).

L'avenir après 2004-2005 est toutefois beaucoup moins clair. Les dépenses prévues après 2004-2005 seraient normalement indiquées dans les *Rapports sur les plans et priorités* des ministères, mais la production et le dépôt de ces documents ont été très retardés cette année. De plus, alors que les programmes sont ordinairement renouvelés pour des périodes de trois à cinq ans, le financement d'*Un avenir en art* n'a été renouvelé que pour une année. Cela pose des difficultés en matière de planification, d'administration et de gestion pour les organisations qui demandent des fonds dans le cadre de ces programmes. Comme nous le signalions dans l'analyse du budget de l'an dernier, le secteur culturel demeure vulnérable. Vu le nombre de questions politiques et

administratives en suspens, il faut se demander si le secteur saura se tailler une place. Vu l'imminence de l'élection fédérale, est-ce que certaines de ces questions ne seront pas dénuées d'intérêt? Qu'est-ce qu'un nouveau gouvernement pourrait entreprendre de faire (ou de ne pas faire) dans le secteur culturel?

Cette analyse comporte quatre sections. La première consiste en une vue d'ensemble des niveaux de financement fédéraux au chapitre des arts et de la culture. La deuxième traite des récents changements d'ordre financier ou organisationnel entrepris au ministère du Patrimoine canadien. La troisième présente un examen détaillé des questions, défis et possibilités fondamentaux en matière de financement, sous-secteur par sous-secteur. Enfin, dans la dernière section, nous examinons les faits récents survenus dans le secteur à d'autres égards que celui du financement fédéral (p. ex., projets de loi, questions fiscales et réglementaires).

VUE D'ENSEMBLE

Le tableau 1 ci-dessous présente les niveaux de dépense du ministère du Patrimoine canadien et de certains organismes et sociétés d'État pour la période 2003-2004 à 2004-2005. La colonne « Dépenses prévues 2003-2004 » renferme les prévisions des dépenses réelles pour le dernier exercice tirées du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire (les prévisions des dépenses réelles pour 2003-2004 ne sont pas encore disponibles). Les chiffres entre parenthèses pour l'exercice 2004-2005 sont les dépenses prévues tirées de la partie III du Budget des dépenses de 2003-2004, le *Rapport sur les plans et priorités* du Ministère. Nous examinerons plus en détail chacune de ces organisations dans l'analyse du budget. Dans cette section, nous discuterons des niveaux de financement fédéral pour l'ensemble du secteur culturel.

Tableau 1 – Dépenses du ministère du Patrimoine canadien et de certains organismes et sociétés d'État, 2003-2004 à 2004-2005 (en millions de dollars)

Organisation ¹	Dépenses prévues 2003-2004 dans les Budgets principal et supplémentaire			Budget principal 2004-2005
	Budget principal	Budget supplémentaire	Total	
Ministère du Patrimoine canadien	964,0	156,7	1 120,7	1 127,1 (1 200,9)
Conseil des Arts du Canada	151,3	2,1	153,4	151,0 (125,1)
Société Radio-Canada	997,4	67,7	1 065,1	1 034,3 (957,4)
Archives nationales du Canada	49,5	9,6	59,1	55,9 (52,8)
Bibliothèque nationale du Canada	41,8	1,6	43,4	40,6 (41,1)
Centre national des Arts	26,3	4,7	31,0	31,5 (26,3)
Musée des beaux-arts du Canada	41,3	3,1	44,4	44,6 (41,3)
Musée canadien des civilisations	84,3	16,8	101,1	94,7 (81,6)
Musée canadien de la nature	33,9	57,9	91,8	61,1 (35,2)
Musée des sciences et de la technologie	35,3	-	35,3	29,7 (29,1)
Société des musées				
Office national du film Canada	63,2	4,4	67,6	63,7 (63,4)
Téléfilm Canada	130,1	-	130,1	129,7 (129,6)

¹Sauf pour les Archives nationales du Canada et la Bibliothèque nationale du Canada, toutes ces organisations produisent aussi des revenus annuels.

Sources : Gouvernement du Canada, *Budget des dépenses 2004-2005, Parties I et II* ; *Le Plan des dépenses du gouvernement et le Budget principal*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (A)*,

2003-2004, Gouvernement du Canada, Budget supplémentaire des dépenses (B), 2003-2004; Ministère du Patrimoine canadien, Budget des dépenses 2003-2004, Partie III : Rapport sur les plans et priorités.

Précision

Avant d'expliquer les chiffres inclus dans le tableau, il convient d'apporter une précision. L'analyse par la CCA du budget de l'an dernier, intitulée *Bon sens et sensibilité* (disponible sur le site Web de la CCA à www.ccarts.ca, sous Ressources puis Rapports), incluait le montant des dépenses prévues pour un certain nombre d'exercices futurs. Ces chiffres provenaient du *Rapport sur les plans et priorités* de 2003-2004 du Ministère. Cette année, le Secrétariat du Conseil du Trésor a demandé aux ministères de reporter la présentation de leur RPP jusqu'à la fin d'avril en vue d'une publication prévue provisoirement pour la fin mai. Un certain nombre d'organismes, y compris le ministère du Patrimoine canadien, ont été priés de soumettre leur rapport au Secrétariat à une date encore plus tardive, soit le 30 juillet 2004.

D'après des sources au Ministère, le report des dates de présentation était consécutif aux changements dans l'appareil gouvernemental apportés par le gouvernement Martin le 12 décembre 2003. Selon le Ministère, le report est censé permettre aux ministères de faire entrer les nouvelles structures ministérielles en ligne de compte dans leur *Rapport sur les plans et priorités*.

Les déclarations faites par le secrétaire du Conseil du Trésor, Jim Judd, au Comité sénatorial permanent des finances nationales le 30 mars 2004 appuient les affirmations du Ministère. M. Judd a déclaré que les deux dates de présentation du *Rapport sur les plans et priorités* ont été adoptées pour donner plus de temps de préparation aux ministères très touchés par la réorganisation.

Des sources non gouvernementales dans le secteur culturel donnent une autre interprétation et laissent entendre que ce report pourrait présager d'autres changements. Comme nous le verrons dans la section suivante, le bruit court depuis un certain temps que le ministère du Patrimoine canadien pourrait voir ses rôles et responsabilités changer grandement. Si d'autres secteurs ou directions lui sont retirés et sont annexés à d'autres ministères, il y aura inévitablement des conséquences sur les dépenses prévues et les orientations stratégiques futures – pour ne rien dire des conséquences stratégiques éventuelles sur le secteur.

Le gouvernement a même déclaré qu'il présentera de nouveau le Budget principal à l'automne pour donner au Parlement une meilleure idée des dépenses gouvernementales à l'issue de la réorganisation en profondeur du 12 décembre 2003. On ne sait pas actuellement si le gouvernement donnera suite à cette proposition. Toutefois, en réponse à une question posée à la suite de ses observations, le 6 mai 2004, au *Séminaire annuel des universités* de l'École de la fonction publique du Canada, le secrétaire du Conseil du Trésor, Jim Judd, a réitéré

l'engagement du gouvernement à présenter de nouveau le Budget principal des dépenses. De toute évidence, le déclenchement d'une élection pourrait devenir une variable importante.

Niveaux de financement

Comme on peut le voir dans le tableau, les niveaux de financement globaux sont demeurées relativement stables d'un exercice à l'autre. Les montants tirés du Budget principal des dépenses de 2004-2005 ne s'éloignent guère des dépenses prévues totales pour 2003-2004. Le financement prévu total pour le ministère du Patrimoine canadien, le Conseil des Arts du Canada, la Société Radio-Canada, le Centre national des Arts, le Musée des beaux-arts du Canada et Téléfilm Canada est demeuré à des niveaux relativement stables (nous discuterons plus en détail de ces organisations dans la troisième section). Le total des fonds prévus pour les musées et la Bibliothèque et les Archives nationales a diminué par rapport à l'exercice précédent, mais, comme nous le verrons dans une autre section, cette diminution est attribuable largement au fait que des dépenses ponctuelles ont été effectuées en 2003-2004 pour certains projets d'immobilisations ou à titre de coûts de transition organisationnelle.

« **Réaffectation** ». Comme nous l'avons signalé dans l'analyse du budget de l'an dernier, le gouvernement fédéral s'est engagé, dans le budget de 2003, à réaffecter la somme d'un milliard de dollars par année en financement de programmes existant à des « besoins plus prioritaires ». L'an dernier, le bruit courrait que le Ministère avait été ordonné de « trouver » 60 millions de dollars en fonds de programmes non dépensés en vue de leur réaffectation et que le *Programme d'aide aux publications* et le *Fonds du Canada pour les magazines* étaient vulnérables. Cette prévision semble avoir été assez juste dans le cas du Fonds puisqu'il affiche une baisse dans le Budget principal de cette année. Le Ministère travaille actuellement à la stratégie de réaffectation de cette année. Les fonctionnaires au Ministère étaient incapables de faire des commentaires sur le montant des fonds que le Ministère réaffectera ou sur les postes éventuellement ciblés. On sait toutefois que la réaffectation vise tant le Ministère que ses organismes. Au cours d'une récente entrevue, la ministre du Patrimoine canadien, Hélène Chalifour Scherrer, a déclaré que les fonds initialement réservés au Musée de l'histoire ont formé une partie de l'affectation du Ministère.

« **Comité d'examen des dépenses du Cabinet** ». Une des premières initiatives du premier ministre Martin à son accession au pouvoir a été d'établir un comité d'examen des dépenses du Cabinet chargé de mener « un examen fondamental de tous les programmes et dépenses pour faire en sorte que les dépenses soient contrôlées et qu'elles soient alignées sur les priorités en évolution du gouvernement ». Le comité veut réaliser en quatre ans des économies de 3 milliards de dollars au chapitre des programmes pour les « priorités en évolution constante des Canadiens au chapitre des soins de santé, de l'apprentissage et de l'innovation, des collectivités, des

Autochtones et des personnes handicapées ». Le comité est présidé par le président du Conseil du Trésor, Reg Alcock, et est censé présenter son rapport au premier ministre à l'automne. Cette démarche d'examen des dépenses s'ajoute au processus de réaffectation annuelle de 1 milliard de dollars dont nous venons de discuter.

Ce processus d'examen des dépenses a suscité un climat d'incertitude considérable et d'instabilité quant au financement futur. Des sources tant au Ministère qu'à l'extérieur ont exprimé des préoccupations à ce sujet. Comme nous l'avons mentionné dans l'analyse du budget de l'an dernier, le secteur culturel risque d'être très vulnérable dans ces démarches de compression et de réaffectation parce que presque tout le financement pour les arts et la culture est *non législatif*, c'est-à-dire qu'il exige l'approbation annuelle du Parlement (plutôt que d'être prévu par une loi en vigueur). Le processus d'examen des dépenses mènera-t-il à des réductions importantes des dépenses? Dans l'affirmative, pour quels programmes et par quels moyens? La CCA continuera à suivre l'évolution de la situation.

« *Réserve pour éventualités* ». Le budget de cette année renferme aussi une réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars qui servirait à faire face à des situations imprévues comme le SRAS, la grippe aviaire, les attentats terroristes, l'ESB ou les incendies de forêt. Certaines personnes dans le secteur soutiennent que cette somme pourrait servir à dispenser des faveurs électorales, mais d'autres sont plus portées à prendre le gouvernement au sérieux (surtout après le scandale des commandites, le gouvernement n'est peut-être pas porté à détourner des fonds à des fins électorales). Le budget prévoit aussi une mesure de prudence économique d'un milliard de dollars devant servir de « coussin pour protéger l'objectif annuel de budget équilibré contre l'incidence d'éventuelles circonstances néfastes. »¹

LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

Le portefeuille du Patrimoine canadien englobe le ministère du Patrimoine canadien, six agences ministérielles² (y compris les Archives nationales, l'Office national du film, la Bibliothèque nationale et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) et dix sociétés d'État (y compris le Conseil des Arts du Canada, le Musée des sciences et de la

¹ Ministère des Finances, *Nouvel élan vers la réussite – Le plan budgétaire de 2004*, déposé à la Chambre des communes par l'honorable Ralph Goodale, ministre des Finances, le 23 mars 2004. (Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2004), p. 53.

² Parcs Canada, une ancienne agence ministérielle faisant partie du portefeuille du Patrimoine canadien, est désormais une agence ministérielle du portefeuille de l'Environnement.

technologie du Canada, la Société Radio-Canada, Téléfilm Canada, le Musée canadien des civilisations, le Musée canadien de la nature, le Centre national des Arts et le Musée des beaux-arts du Canada). Le Ministère compte 26 points de service dans cinq régions du Canada et cinq Bureaux de développement du commerce culturel ayant pour vocation de stimuler le commerce culturel international.

L'analyse du budget de l'an dernier renfermait un examen approfondi de la structure organisationnelle, des objectifs stratégiques et de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation du Ministère. L'information qu'elle contenait n'a guère changé depuis l'an dernier. Le tableau 2 de l'analyse du budget de l'an dernier est reproduit à l'annexe 1 du présent document (les lecteurs désireux de lire une discussion complète du Ministère ont intérêt à consulter l'analyse du budget de l'an dernier intitulée *Bon sens et sensibilité* sur le site Web de la CCA). Vu le contexte actuel d'incertitude bureaucratique et politique, le Ministère semble être en situation d'attente en ce qui a trait à ses orientations futures.

Sur le plan formel, on n'obtiendra sans doute aucune information nouvelle au sujet des orientations stratégiques futures du Ministère avant les résultats d'une élection générale ou d'autres changements à l'appareil gouvernemental. Comme nous l'avons déjà mentionné, le gouvernement a reporté les dates de production et de dépôt des *Rapports sur les plans et priorités* des ministères. Ces documents, ordinairement déposés en mars, énoncent les projets de dépenses, de programmes et d'objectifs stratégiques pour une période de trois ans. Le ministère du Patrimoine canadien, comme nous l'avons expliqué, présentera son rapport au Secrétariat du Conseil du Trésor à la fin de juillet. On ne sait pas quand il sera rendu public.

Des sources, dans le secteur, soupçonnent que le Ministère sera restructuré en profondeur durant la prochaine série de changements à l'appareil gouvernemental. Le bruit court selon lequel la réorganisation ministérielle visant les arts et la culture pourrait aboutir à une structure ressemblant aux configurations organisationnelles qui existaient avant la grande réorganisation de 1993, soit celle qui a donné naissance au ministère du Patrimoine canadien. Le Ministère pourrait être scindé en deux grandes organisations : un secrétariat d'État responsable des dossiers liés à l'identité canadienne (englobant, par exemple, les langues officielles, le multiculturalisme et la citoyenneté) et un ministère des Communications chargé des affaires culturelles (p. ex., arts et patrimoine, industries culturelles, droit d'auteur et examen de l'investissement dans le secteur culturel). Selon un autre scénario, la responsabilité pour les industries culturelles, le droit d'auteur et l'examen de l'investissement dans le secteur culturel pourrait être cédée à Industrie Canada. Il y a peut-être lieu de noter à cet égard qu'Industrie Canada est un autre ministère qui présentera son *Rapport sur les plans et priorités* à la plus tardive des deux dates, soit le 30 juillet. (Dans ce contexte, il est intéressant de noter que Suzanne Hurtubise, ancienne sous-ministre du Patrimoine canadien, vient d'être nommée sous-ministre d'Industrie Canada.)

Le tableau 2 présente les dépenses des trois secteurs d'activités du ministère du Patrimoine canadien pour la période 2003-2004 à 2004-2005³. Il suit la même présentation que le tableau 1 : la colonne « Dépenses prévues 2003-2004 » donne les prévisions de dépenses réelles pour cet exercice tirées des budgets principal et supplémentaire des dépenses. Les chiffres entre parenthèses de la dernière colonne sont ceux des dépenses prévues provenant du *Rapport sur les plans et priorités* pour 2003-2004 du Ministère.

Tableau 2 – Dépenses prévues pour les secteurs d'activités du ministère du Patrimoine canadien, 2003-2004 à 2004-2005 (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	Dépenses prévues 2003-2004 dans les Budgets princ. et supp. des dépenses			Budget principal des dépenses 2004-2005
	Budget principal	Budget supplémentaire ¹	Total ²	
Développement culturel et patrimoine (y compris arts, patrimoine, radiodiffusion et industries culturelles)	413,0	102,1	515,1	459,3 (448,7)
Identité canadienne (y compris langues officielles, identité, participation des citoyens, multiculturalisme et sport)	473,0	49,0	522,0	567,1 (670,4)
Gestion ministérielle (y compris planification stratégique et coordination des politiques, gestion des ressources humaines et financières, communications)	78,0	NA	78,0	100,7 (81,8)
Total	964,0	156,7³	1 120,7⁴	1 127,1 (1 200,9)

¹Les chiffres tirés du Budget supplémentaire diffèrent légèrement de ceux du tableau 1 parce que dans le Budget supplémentaire, les fonds additionnels destinés aux dépenses de fonctionnement ne sont pas ventilés selon le secteur d'activités. Seul le nouveau financement pour les subventions et contributions l'est.

²Il se peut que les totaux s'écartent légèrement des chiffres réels en raison de la façon dont les chiffres sont présentés dans le Budget supplémentaire des dépenses (voir la Note 1 ci-dessus).

³Le total est de 5,6 millions de dollars plus élevé parce que le financement additionnel destiné aux dépenses de fonctionnement est inclus dans le Budget supplémentaire.

⁴Voir la Note 3 ci-dessus.

Sources : **Gouvernement du Canada, Budget des dépenses 2004-2005, Parties I et II; Le Plan des dépenses du gouvernement et le Budget principal; Gouvernement du Canada, Budget supplémentaire des dépenses (A), 2003-2004, Gouvernement du Canada, Budget supplémentaire des dépenses (B), 2003-2004; Ministère du Patrimoine canadien, Budget des dépenses 2003-2004, Partie III : Rapport sur les plans et priorités.**

³ Comme le *Rapport sur les plans et priorités* du Ministère n'est pas encore disponible, on ne connaît pas les équivalents temps plein.

Le tableau fait ressortir un certain nombre de questions et d'enjeux clés :

- Bien que les dépenses totales du Ministère semblent avoir augmenté de près de 17 % entre le Budget principal des dépenses de 2003-2004 et celui de 2004-2005 (passant de 964,0 millions de dollars à 1 127,1 millions), lorsqu'on fait entrer en ligne de compte les dépenses additionnelles inscrites dans le Budget supplémentaire, on constate que le niveau total des dépenses du Ministère est demeuré relativement stable (1,12 à 1,13 milliard de dollars). Les dépenses additionnelles prévues dans le Budget supplémentaire ont consisté principalement en subventions et contributions dans les secteurs d'activités du Développement culturel et du patrimoine ainsi que de l'Identité canadienne. Parmi ces dépenses additionnelles, les plus élevées ont touché le financement du Fonds canadien de télévision (87,5 millions de dollars), les subventions et contributions destinées aux groupes autochtones (37,5 millions de dollars), les subventions et contributions à l'appui des langues officielles (11,4 millions de dollars) et une subvention à la Fondation du Sentier transcanadien (15,0 millions de dollars).
- Bien que les dépenses ministérielles globales soient demeurées relativement stables entre l'exercice antérieur et l'exercice en cours, les deux secteurs d'activités Identité canadienne et Gestion ministérielle ont affiché une augmentation de leurs niveaux de financement (passé de 522,0 à 567,1 millions de dollars pour Identité canadienne et de 78,0 à 100,7 millions pour Gestion ministérielle). Le secteur Développement culturel et patrimoine a enregistré une baisse (de 515,1 millions de dollars à 459,3 millions,). Nous reviendrons sur les programmes de ce secteur d'activités qui ont souffert des réductions de même que sur ceux qui ont enregistré des augmentations de leur financement.
- Les dépenses au chapitre de la Gestion ministérielle signalées dans le Budget principal des dépenses ont beaucoup augmenté, soit de près de 30 %, passant de 78,0 millions de dollars en 2003-2004 à 100,7 millions en 2004-2005. D'après des fonctionnaires au Ministère, cet accroissement des dépenses au chapitre de la Gestion ministérielle s'imposait pour suivre le rythme des hausses survenues ces dernières années dans les dépenses au chapitre des subventions et contributions. Selon le Ministère, les dépenses dans le secteur d'activités Gestion ministérielle sont demeurées relativement stables malgré l'activité accrue au titre des subventions et contributions.

ÉVOLUTION AU NIVEAU DES SOUS-SECTEURS

Le tableau 3 qui suit permet de comparer le Budget principal des dépenses de cette année à celui de l'an dernier pour toute une gamme de subventions et contributions faites par le ministère du Patrimoine canadien. Comme nous l'avons déjà signalé, il faut interpréter ces chiffres avec

circonspection puisqu'il est possible que le gouvernement présente de nouveau le Budget principal des dépenses à l'automne. Les sections suivantes portent sur les principaux aspects de l'évolution dans les secteurs des arts, du patrimoine et des industries culturelles.

Tableau 3 – Ministère du Patrimoine canadien : Certaines subventions et contributions (dollars)

Subvention/Contribution	Budget principal 2003-2004	Budget principal 2004-2005	Pourcentage d'augmentation (diminution)
Programme de consolidation des arts et du patrimoine	6 728 430	4 026 436	(40,2)
Fonds de stabilisation	11 516 014	6 500 814	(43,5)
Renforcement des capacités	13 278 161	15 500 000	16,7
Dotation			
Programme de présentation des arts Canada	25 707 278	22 829 278	(11,2)
Programme de développement de l'industrie de l'édition du livre	39 266 742	38 743 742	(1,3)
Fonds des nouveaux médias du Canada	2 750 000	8 150 000	196,4
Industrie canadienne de l'édition de magazines (Fonds du Canada pour les magazines)	35 000 000	22 000 000	(37,1)
Culture canadienne en ligne	7 750 000	7 500 000	(3,2)
Fonds canadien pour la télévision	87 500 000¹	100 000 000²	14,3
Espaces culturels Canada	28,201,000	37,067,000	31,4
Programme d'aide aux musées	8,400,000	9,400,000	11,9
Programme national de formation dans le secteur des arts	15 216 200	16 292 750	7,1
Fonds des nouveaux médias d'apprentissage	2,500,000	500,000	(80,0)
Programmes d'aide aux publications	49 400 000³	45 400 000	(8,1)
Routes commerciales	2 000 000	2 000 000	0

¹Cela correspond aux 75 millions de dollars en financement pour le FCT annoncés dans le budget de 2003 auxquels s'ajoutent les 12,5 millions de dollars reportés de l'exercice 2004-2005 à 2003-2004 suivant les protestations publiques au sujet de la baisse des fonds fédéraux accordés au FCT.

²Le montant indiqué dans le Budget principal des dépenses de 2004-2005 était de 62,2 millions de dollars (voir la note 1 ci-dessus), mais dans le budget de cette année, le gouvernement a annoncé qu'il rétablirait le financement du FCT à 100 millions de dollars pour 2004-2005 et pour 2005-2006.

³La somme additionnelle de 3 millions de dollars a été prévue pour le Programme d'aide aux publications dans le Budget supplémentaire des dépenses, ce qui a fait passer le total de 46,4 millions de dollars dans le Budget des

dépenses de 2003-2004 à 49,4 millions. La CCA attend des explications du Ministère sur les raisons de cette augmentation.

Source : Gouvernement du Canada, *Budget des dépenses 2004-2005, Parties I et II ; Le Plan des dépenses du gouvernement et le Budget principal.*

Note : Vu l'augmentation considérable indiquée dans le tableau 3 dont a bénéficiée le Fonds des nouveaux médias du Canada et les mentions fréquentes dans les documents du Ministère du « contenu culturel et sa mise en ligne et autres projets de numérisation », la CCA a l'intention de faire de cette question le sujet d'une analyse distincte.

-----ARTS-----

UN AVENIR EN ART. Le sort des fonds annoncés en mai 2001 pour l'initiative *Un avenir en art* continue à préoccuper beaucoup d'intervenants dans le secteur, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Ministère. L'exercice 2003-2004 était officiellement le dernier exercice pour cette initiative de financement de trois ans de 568 millions de dollars. Le Ministère a néanmoins réussi à faire approuver un renouvellement d'un an du financement. Certes chaudement accueillie, cette nouvelle n'a pas toutefois que des bons côtés.

Des fonctionnaires au Ministère affirment travailler à une stratégie de renouvellement pour la période commençant en 2005-2006, en ajoutant toutefois qu'il est extrêmement difficile dans le contexte actuel de choisir le moment opportun pour présenter une demande de ce genre. Avec l'examen des dépenses en cours et l'imminence d'une élection générale, il n'est en effet pas facile de trouver le moment idéal. Toutefois, ces fonctionnaires étaient optimistes quant à la possibilité de présenter une demande bientôt. La CCA suivra de près la situation.

Comme le révèle le tableau 3 ci-dessus, certains éléments clés de l'initiative *Un avenir en art* ont été renouvelés, mais à des niveaux de financement différents de ceux de 2003-2004. Le Programme de consolidation des arts et du patrimoine, le Programme de présentation des arts Canada et Espaces culturels Canada ont tous été renouvelés, mais avec des budgets différents – inférieurs dans le cas du Fonds de stabilisation, du Renforcement des capacités et de Présentation des arts Canada, mais plus élevés dans le cas des Dotations et d'Espaces culturels Canada.

Des fonctionnaires au Ministère ont affirmé que le financement avait été renouvelé aux mêmes niveaux et certains semblaient étonnés de voir une variation quant aux niveaux de financement dans le Budget principal. D'autres discussions avec des représentants du Ministère nous ont permis de comprendre qu'un certain nombre des changements dans les niveaux de financement résultaient de l'évolution ou des caractéristiques des programmes comme tels, ainsi que de la nécessité de mieux tenir compte du coût d'administration des programmes. Dans le cas d'Espaces culturels Canada, le changement dans le niveau de financement est davantage apparent que réel : pour des raisons liées au moment d'exécution des projets, un certain nombre d'investissements dans le programme ont été reportés (ou transférés) à l'exercice en cours. Dans

le cas de Présentation des arts Canada, les représentants du Ministère ont été obligés de réaffecter des sommes des fonds de contribution aux fonds de gestion, d'administration et d'évaluation du programme.

Beaucoup de festivals et d'événements culturels sont restés en plan cette année lorsque les fonds de commandites ont été gelés. Patrimoine canadien a pu intervenir et verser un certain montant de fonds nouveaux aux groupes concernés. Toutefois, comme bon nombre de ces derniers s'étaient déjà ressentis des compressions visant Présentation des arts Canada (en raison des coûts administratifs expliqués au paragraphe précédent et du nombre accru d'organisations demandant des fonds), les organisateurs de festivals et événements culturels se démènent pour rester à flot.

Selon le Ministère, les fluctuations dans le financement du Programme de consolidation des arts et du patrimoine résultent de besoins analogues de mieux tenir compte des coûts administratifs et de gestion du programme. Elles traduisent aussi l'évolution des composantes du programme. La demande visant le Fonds de stabilisation a commencé à diminuer étant donné qu'un nombre accru de collectivités ont demandé et reçu une aide financière. Un accroissement dans les Dotations a été prévu pour permettre notamment, si besoin est, une réaffectation des fonds en décembre 2004. Les Dotations sont des subventions (plutôt que des contributions), qui donnent donc au Ministère une certaine souplesse. Si le montant des fonds utilisé d'ici décembre 2004 est inférieur à celui prévu, une part des sommes peut être réaffectée à d'autres composantes du programme (Fonds de stabilisation et Renforcement des capacités). Les changements visant les fonds du Renforcement des capacités traduisent aussi les changements dans les coûts administratifs du programme. L'administration a été décentralisée en faveur des bureaux régionaux, ce qui a influé sur les coûts administratifs attribués à cet élément du Programme de consolidation des arts et du patrimoine.

Capitales culturelles du Canada. Les villes lauréates de la seconde série des *Capitales culturelles du Canada* (2004) ont été Regina (Saskatchewan); Kelowna (Colombie-Britannique); Owen Sound (Ontario); Powell River (Colombie-Britannique); Lethbridge, Canmore, Drumheller et Crowsnest Pass (Alberta) et Fernie (Colombie-Britannique) (ce dernier groupe de collectivités a présenté une demande conjointe en vue d'un projet soulignant la Culture du charbon du Canada). L'incertitude entourant le financement futur risque de frapper durement ce programme étant donné que les fonds sont affectés pour l'année civile. Les demandes pour 2005 ont été présentées en mars 2004. Comme il est actuellement prévu que le financement du programme expirera le 31 mars 2005, les requérants devaient préparer et présenter leurs demandes sans avoir la garantie que le financement sera renouvelé. Jusqu'à maintenant, les lauréats ont été annoncés à l'automne de l'année précédente. Les fonds seront-ils renouvelés à temps pour que les gagnants de 2005 soient annoncés cet automne?

Présentation des arts Canada. Ce programme vise à « faciliter l'accessibilité des Canadiens et des Canadiennes à la richesse culturelle du Canada dans toute sa diversité grâce à une aide

financière versée à des diffuseurs pour des festivals artistiques et des saisons de spectacles professionnels en arts de la scène, et d'autres expériences artistiques ». Comme le gouvernement a annoncé en décembre que le programme de commandites cesserait d'exister le 1^{er} avril 2004, les responsables de Présentation des arts Canada ont invité les organisateurs des festivals admissibles à présenter une demande⁴. En mars 2004, ils ont écrit aux clients des deux programmes et aux organisateurs des festivals qui avaient reçu des fonds grâce au Programme de commandites en 2003-2004 et qui pouvaient être admissibles à une aide de Présentation des arts. Les participants ont été invités à présenter une demande à ce programme en vue d'obtenir un supplément exceptionnel pour 2004-2005. Le supplément pourrait représenter jusqu'à la moitié des fonds reçus au moyen de l'ancien Programme de commandites. Les demandes devaient être présentées au plus tard en avril; le Ministère commencera bientôt à les examiner. Ce supplément sera indispensable pour les festivals, dont beaucoup planifient et budgètent actuellement des événements prévus pour 2005. Seuls les festivals qui ont reçu des fonds du Programme de commandites en 2003-2004 étaient admissibles au supplément exceptionnel; ceux qui n'étaient pas clients du Programme de commandites en 2003-2004 mais qui prévoyaient présenter une demande pour 2004-2005 n'étaient pas admissibles au supplément.

Les responsables de Présentation des arts Canada entreprennent avec le Centre de recherches Décima un sondage sur les perceptions du public au sujet de la contribution des arts. Ce sondage fait suite à l'étude marquante menée en 2001 et intitulé *Les arts au Canada : Étude sur l'accessibilité et la disponibilité*, qu'on peut consulter sur le site de Culturescope (www.culturescope.ca). Les résultats du sondage de 2004 devraient être disponibles d'ici la fin de l'été. Présentation des arts Canada entreprend aussi une étude en collaboration avec Espaces culturels Canada pour évaluer la mesure dans laquelle le financement de ces programmes permet aux utilisateurs d'améliorer leurs activités.

Programme national de formation dans le secteur des arts. Ce programme « vient en aide aux établissements canadiens indépendants, sans but lucratif et constitués en société, qui se spécialisent dans la formation des Canadiens et des Canadiennes qui envisagent une carrière artistique professionnelle nationale ou internationale »⁵. Les fonds consacrés à ce programme ont augmenté légèrement, passant de 15,2 millions de dollars en 2003-2004 à 16,3 millions en 2004-2005 (voir le tableau 3).

Conseil des Arts du Canada. Comme on peut le voir au tableau 1, les fonds fédéraux destinés au Conseil des Arts sont demeurés stables, à environ 150 millions de dollars. Le complément de 25 millions de dollars par année au financement du Conseil provenant de l'initiative *Un avenir en art* a été renouvelé pour 2004-2005. Le Conseil espère que ce montant soit intégré à son budget

⁴ Les responsables des programmes ministériels de langues officielles et de sport se sont aussi employés, dans la mesure du possible, à aider les organisations qui ont pu avoir perdu des fonds pour 2004-2005 en raison de l'élimination du Programme de commandites.

⁵ Site Web du ministère du Patrimoine canadien.

permanent, mais compte tenu du climat d'incertitude actuel, il est difficile de dire ce que l'avenir lui réserve. D'après des sources au Conseil, la seule chose certaine est que le complément de 25 millions de dollars pour 2004-2005 a été reçu. Le Conseil n'a pas puisé dans son fonds de dotation en 2003-2004 ou en 2004-2005. Son comité des placements estime que les marchés ne se sont pas encore suffisamment remis pour permettre à l'organisme de puiser dans ses fonds de dotation.

Des sources au Conseil ont exprimé des préoccupations au sujet des perspectives de l'organisme lors des prochaines séries de réaffectations gouvernementales. Le Conseil n'a pas été touché par la série de réaffectations de l'an dernier parce que le gouvernement ne voulait pas changer les programmes visant les *particuliers* et parce qu'il savait que l'organisme avait déjà souffert des replis sur les marchés financiers. Cette fois, la situation pourrait être différente.

Dans le Budget supplémentaire des dépenses de 2003-2004, le Conseil a reçu la somme de 2,1 millions de dollars en financement par reconduction pour « favoriser le développement des communautés minoritaires de langue officielle », accroître le « soutien aux artistes canadiens et organisations canadiennes vouées aux arts » et appuyer des « activités visant à promouvoir la création de contenu culturel et sa mise en ligne et autres projets de numérisation ».

Le Conseil entreprend une démarche de planification générale et apportera des modifications à la mise en oeuvre de ses programmes pour les aligner davantage sur ses nouveaux objectifs (on trouvera de plus amples renseignements à ce sujet dans les allocutions prononcées par le directeur du Conseil des Arts, John Hobday, aux conférences Chalmers du 25 mai 2003 et du 27 février 2004 à www.ccarts.ca ou au site Web du Conseil des arts à www.conseildesarts.ca).

Comme on peut le voir au tableau 1, le financement du *Centre national des Arts* est demeuré stable, soit d'environ 31 millions de dollars. Dans le Budget supplémentaire des dépenses de 2003-2004, le CNA a obtenu un financement par reconduction d'un montant de 4,7 millions de dollars pour des activités de rayonnement et pour la « création de contenu culturel et sa mise en ligne et autres projets de numérisation ». Les fonds destinés au Musée des beaux-arts du Canada sont aussi demeurés stables, soit de 44,5 millions de dollars. Le Musée a reçu 3,1 millions de dollars à titre de financement par reconduction pour appuyer ses activités de rayonnement et acheter des oeuvres pour sa collection.

-----PATRIMOINE-----

Patrimoine bâti. La réorganisation gouvernement de décembre a entraîné la cession de la responsabilité pour le patrimoine bâti à Environnement Canada. Parcs Canada, les lieux et monuments historiques, les édifices patrimoniaux fédéraux et l'Initiative des endroits historiques

font désormais partie du portefeuille de l'Environnement, tout comme Infrastructures Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société immobilière du Canada. Des sources dans le secteur du patrimoine bâti voit dans cette restructuration une occasion pour le secteur de travailler de concert avec d'autres organismes à vocation immobilière pour renforcer les mesures de conservation, de réutilisation et de restauration de cette partie du patrimoine. Le secteur s'emploie à présenter la conservation, la restauration et la réutilisation du patrimoine bâti comme une solution judicieuse non seulement sur les plans culturel et historique, mais aussi sur les plans économique, environnemental et de la viabilité collective. Patrimoine Canada, l'organisme à but non lucratif établi en 1993, travaille en ce sens avec la Fédération canadienne des municipalités et la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

Le secteur a été enchanté de constater dans le budget l'engagement du gouvernement fédéral envers les collectivités. Même si le budget était très vague quant aux fins auxquelles serviront les fonds nouveaux destinés aux collectivités, nos sources dans le secteur sont optimistes quant à la possibilité qu'une part des fonds puisse servir à appuyer la préservation du patrimoine bâti.

Dans le budget de l'an dernier, le gouvernement a annoncé un programme de contribution de 30 millions de dollars (10 millions de dollars par année pendant trois ans) pour encourager le secteur privé à restaurer et préserver les lieux et bâtiments historiques. Le programme, appelé le Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales, en est actuellement à son deuxième exercice, même s'il n'a vraiment démarré qu'en novembre 2003. La demande initiale visant ce programme a initialement été faible. D'après les sources dans le secteur, cela ne signifie pas qu'il n'existe qu'un besoin minimal de ce programme, mais traduit plutôt sa nature effacée, ses ressources restreintes et le caractère pointu de ses conditions d'admissibilité. Seuls les immeubles produisant des recettes et appartenant à des personnes morales sont admissibles aux fonds, et certaines entreprises (comme les banques) hésitent à présenter des demandes, craignant les réactions négatives du public et des médias au fait que des sociétés reçoivent des fonds publics.

Les représentants du gouvernement soutiennent que le programme a pour objet de mettre à l'épreuve le registre national, les normes et lignes directrices nationales en matière de conservation et le processus de certification mis en place comme précurseur d'un futur programme d'incitation fiscale. Le secteur préférerait des mesures fiscales parce qu'elles ne sont pas sujettes aux fluctuations dans le financement et qu'elles sont moins propices à l'ingérence politique. Des sources dans le secteur craignent que si le programme continue à ne pas rallier d'éventuels intéressés, le gouvernement ne conclue à l'insuffisance de la demande ou du besoin justifiant l'adoption de mesures fiscales. Clairement, cela serait très décevant : des incitations fiscales pour encourager la restauration et la préservation de lieux et de bâtiments historiques constituent le but ultime du secteur.

Musées. L'annulation du projet de musée de l'histoire a été l'une des annonces les plus remarquables touchant cette année le secteur des musées. L'initiative du gouvernement Chrétien, annoncée en mai dernier, visait à donner « accès à notre histoire politique et civique ». Le musée devait être situé dans l'ancien Centre de conférences à Ottawa; une somme de l'ordre de 90 millions de dollars répartie du cinq ans était prévue dans le budget de l'an dernier. La CCA attend des nouvelles du Ministère au sujet des fonds réservés à cette initiative – seront-ils réaffectés ou disparaîtront-ils du secteur? Des fonctionnaires à Patrimoine canadien soupçonnent la seconde éventualité.

Les fonds destinés aux musées au moyen du *Programme d'aide aux musées* ont augmenté légèrement cette année pour atteindre 9,4 millions de dollars. Les sources dans le secteur accueillent avec enthousiasme cette forme d'aide, surtout celle qui sert à appuyer les petits musées du Canada. Les fonds du PAM ont diminué de 47 % par rapport à leur sommet de 15 millions de dollars en 1977. De plus, selon une analyse du PAM effectuée en 2001 par l'Association des musées canadiens, le programme devrait recevoir 30 millions de dollars de 1972 simplement pour tenir compte de l'inflation. L'Association des musées canadiens continue à prôner l'élaboration d'un cadre d'action national au sujet du patrimoine. Compte tenu de l'examen des dépenses en cours et de l'importance accrue attachée à la reddition de comptes dans la foulée du scandale des commandites, le dossier n'avancera sans doute pas très rapidement pour le moment, mais l'AMC est convaincue que des progrès seront accomplis.

De concert avec le Ministère, l'AMC s'emploie aussi à trouver un moyen de parer à la montée en flèche des frais d'assurance des musées. Une étude de faisabilité a été entreprise pour évaluer la possibilité de mettre en place un programme d'autoassurance.

Comme le révèle le tableau 1, le financement fédéral du Musée canadien des civilisations, du Musée canadien de la nature et du Musée des sciences et de la technologie du Canada a été plutôt irrégulier au cours des deux dernières années, à cause notamment des projets d'immobilisations rendus à divers stades d'achèvement. Le *Musée canadien des civilisations* a reçu 53,6 millions de dollars en 2003-2004 pour la construction du Musée de la guerre (15,6 millions de dollars prévus dans le Budget supplémentaire pour absorber les dépassements des coûts de construction) et 62,1 millions en 2004-2005. Dans le Budget supplémentaire des dépenses de 2003-2004, le Musée a aussi reçu 1,2 million de dollars pour la « création de contenu culturel et sa mise en ligne et autres projets de numérisation ».

Les travaux de rénovation du Musée commémoratif Victoria expliquent la plupart des fluctuations de fonds au *Musée canadien de la nature*; la somme de 17,9 millions de dollars a été affectée à ces rénovations en 2003-2004; le montant de 36 millions y était aussi consacré dans le Budget principal des dépenses de 2004-2005. Le Musée a aussi reçu 50 millions de dollars en financement par reconduction dans le Budget supplémentaire de 2003-2004 pour le

rachat du contrat de location-acquisition de l'Édifice du patrimoine naturel situé à Aylmer (Québec).

La baisse du budget du *Musée des sciences et de la technologie du Canada* est attribuable à la dotation de fonds en 2003-2004 pour la construction de deux nouveaux édifices du Musée de l'aviation du Canada.

Archives nationales du Canada et Bibliothèque nationale. La fusion des deux institutions pour former *Bibliothèque et Archives Canada* a été annoncée l'an dernier, mais le projet de loi créant la nouvelle institution n'a reçu la sanction royale qu'en avril 2004 et sera promulgué très prochainement par le Cabinet. Après la promulgation, les plans de transition élaborés au cours de l'année écoulée seront mis en oeuvre. La première étape cruciale dans ce processus consiste à nommer la personne à la tête du nouvel organisme. Cela fait, la nouvelle structure organisationnelle intégrant les deux entités sera mise en place. La Bibliothèque et les Archives conserveront leurs bureaux au 395, rue Wellington comme point d'accès public de la nouvelle institution. La plupart des employés du nouvel organisme seront logés dans une tour de bureaux située à Gatineau, à proximité du Centre de préservation. La plupart des activités de transition devraient être achevées d'ici un an.

Des fonctionnaires à la Bibliothèque et aux Archives ont insisté sur le fait que cette restructuration ne visait pas une compression budgétaire ou une réduction des effectifs, mais était plutôt justifiée par l'objectif stratégique de mieux répondre aux besoins d'information des Canadiens. La fusion a été proposée par les organismes eux-mêmes; elle n'a pas été imposée de l'extérieur. Le Canada est un des premiers pays à intégrer sa bibliothèque et ses archives, et cette transformation a suscité beaucoup d'intérêt à l'échelle internationale. La Bibliothèque et les Archives ont accueilli des délégations d'Europe et des États-Unis, et l'organisme a été invité à présenter un exposé sur sa transformation à la conférence annuelle des archivistes internationaux.

Les Archives nationales ont reçu la somme de 3,2 millions de dollars en fonds de transition en rapport avec la fusion dans le Budget supplémentaire des dépenses de 2003-2004, tandis que les crédits destinés aux Services corporatifs des Archives sont passés de 13,3 millions de dollars dans le Budget principal de 2003-2004 à 17,7 millions pour faciliter la transition. Au total, l'organisme a obtenu une allocation de 7,5 millions de dollars répartie sur trois ans pour appuyer la transition.

----- INDUSTRIES CULTURELLES -----

Radiodiffusion et production audiovisuelle

Fonds canadien de télévision. Le *Fonds canadien de télévision (FCT)* est un fonds des secteurs public et privé visant à encourager le financement et la radiodiffusion d'émissions de télévision canadiennes de grande qualité. Tant le gouvernement fédéral (ministère du Patrimoine canadien et Téléfilm Canada) que les industries de la câblodiffusion et de la télévision par satellite y contribuent. Dans le budget de 2003, le gouvernement a annoncé que la participation fédérale au FCT diminuerait de 50 millions de dollars (25 millions de dollars par année au cours des deux prochaines années), soit une diminution de 25 % de la contribution au Fonds du ministère du Patrimoine canadien. Cette baisse a provoqué un tollé dans le secteur et donné lieu à une campagne de représentation bien organisée – et réussie – en vue du rétablissement du financement. Dans le budget de cette année, le gouvernement a annoncé qu'il rétablirait le financement du FCT à 100 millions pour les exercices 2004-2005 et 2005-2006. Comme nous le signalons dans le tableau 3 ci-dessus, on ne sait pas clairement si les fonds ont été rétablis intégralement.

Société Radio-Canada. Comme on peut le voir au tableau 1, le montant total des dépenses prévues pour la SRC s'établissait à 1 065,1 millions de dollars en 2003-2004 et diminuera légèrement pour tomber à 1 034,3 dans le Budget principal des dépenses de 2004-2005. La SRC a reçu la somme supplémentaire de 67,7 millions dans le Budget supplémentaire de 2003-2004 « pour améliorer et accroître la programmation des chaînes radio et télévision anglaises et françaises » et pour financer Radio Canada International, la création et la mise en ligne d'un contenu culturel et une version canadienne de l'émission *Antiques Roadshow*. En ce qui concerne le *Roadshow*, la CCA constate qu'il est rare qu'une émission bénéficie de la reconnaissance anticipée que constitue un financement direct.

Fonds des nouveaux médias du Canada. Le Fonds des nouveaux médias du Canada, administré par Téléfilm Canada, a pour objectif de « favoriser la conception, la production, la commercialisation ou la distribution de nouveaux médias culturels canadiens de qualité supérieure, originaux, interactifs ou en ligne, dans les deux langues officielles. » Dans le cadre de l'initiative *Un avenir en art*, il a reçu la somme de 9 millions de dollars répartie sur trois ans. À l'instar des autres programmes inclus dans cette initiative, le Fonds a été renouvelé pour une seule autre année. Le tableau 3 révèle qu'il y a eu augmentation considérable du financement accordé à ce fonds. D'après des sources à Téléfilm Canada, le Fonds n'a pas pris de l'importance, mais en raison de la nature des paiements, les niveaux indiqués dans le Budget principal des dépenses fluctuent d'une année à l'autre. Téléfilm travaille actuellement à une

stratégie de renouvellement, de concert avec l'industrie, et espère présenter sous peu une proposition de renouvellement pluriannuelle. La proposition viserait l'obtention d'un montant plus élevé de financement étant donné le nombre considérable de demandes reçues (le taux de rejet du Fonds est de l'ordre de 70 à 75 %).

Comme le révèle le tableau 1, le financement de l'*Office national du film* est demeuré passablement stable entre le Budget principal des dépenses de l'an dernier et celui de cette année (63,2 millions de dollars en 2003-2004 et 63,7 millions en 2004-2005). Le Budget supplémentaire des dépenses de 2003-2004 a accordé à l'ONF un supplément de 4,4 millions pour des dépenses de fonctionnement additionnelles.

Téléfilm Canada est aussi resté à peu près au même niveau, soit 130,1 millions de dollars en 2003-2004 et 129,7 millions en 2004-2005. Son entente pilote annoncée récemment avec une agence d'Hollywood pour s'occuper des talents et du financement de films canadiens a provoqué de vives critiques de la part de nombreux membres du secteur. Téléfilm soutient que l'entente créera des emplois pour des Canadiens, favorisera le financement de films canadiens et permettra la distribution simultanée sur les marchés canadien et américain. Ce n'est qu'avec le temps qu'on pourra dire s'il s'agit d'un investissement judicieux.

Édition

Édition de livres. D'après des sources dans le secteur de l'édition de livres, le budget de cette année représente largement un statu quo pour l'édition de livres. Comme nous l'avons signalé précédemment, le budget du Conseil des Arts du Canada est demeuré stable et comme le montre le tableau 3, le financement fédéral assuré au moyen du *Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIE)* est aussi demeuré inchangé. Le programme a bénéficié d'un complément triennal à son financement dans le cadre d'*Un avenir en art*. Comme pour les autres composantes de financement de cette initiative, ce complément a été renouvelé pour une année. À l'automne 2003, le PADIE a réussi l'évaluation du Conseil du Trésor portant sur sa conformité avec les lignes directrices de ce dernier, qui n'a constaté que des écarts mineurs à corriger. Il doit être renouvelé pour cinq ans à l'automne et fait actuellement l'objet d'un examen, qui devrait être achevé cet été, visant à déterminer le besoin et l'efficacité de ce programme. Le seul point en suspens en ce qui concerne le financement a trait au soutien accordé par le Conseil des Arts à l'édition de livres, qui n'est pas retourné à ses niveaux antérieurs à la dotation.

Le secteur continue à travailler au dossier de la planification de la relève pour l'avenir de l'industrie. Le ministère du Patrimoine canadien a créé un comité qui a mené une enquête et produit un rapport sur cette question importante. L'Association of Canadian Publishers continue

à s'occuper de planification de la relève avec l'Association nationale des éditeurs de livres du Québec.

Comme nous le signalions dans l'analyse du budget de l'an dernier, *BookNet Canada*, un organisme à but non lucratif mené par l'industrie, se concentre sur la mise en oeuvre de l'échange de données informatisé dans les secteurs de l'édition, de la distribution et de la vente au détail de livres au Canada afin de mieux intégrer et diffuser l'information dans la chaîne d'approvisionnement de cette branche d'activité. À cette fin, BookNet Canada établit actuellement à l'intention des éditeurs un service sur le Web qui leur permettra d'avoir des interactions avec les détaillants. Bien que les activités de l'organisation soient indispensables à la vigueur de l'industrie, des sources au sein du secteur canadien de l'édition font remarquer qu'il peut être difficile d'influencer le processus décisionnel dans ce forum étant donné que le conseil d'administration inclut des représentants de maisons d'édition tant canadiennes qu'étrangères.

Édition de périodiques. Les fonds destinés aux éditeurs de périodiques au moyen du *Fonds du Canada pour les magazines* continuent de diminuer. Comme nous le signalions dans l'analyse de l'an dernier, les fonds sont tombés de 45 millions à 35 millions de dollars (le Fonds sert à verser une contribution aux coûts d'édition des éditeurs de périodiques canadiens). Ce montant a diminué encore plus dans le budget de cette année, tombant de 35 millions en 2003-2004 à 22 millions de dollars. Des sources dans le secteur croient que ce montant tombera encore une fois à 16 millions de dollars en 2005-2006, mais qu'il restera ensuite à ce niveau. Le gouvernement attribue la baisse de financement à l'absence d'une présence américaine sur le marché canadien de la publicité. Quoi qu'il en soit, les compressions budgétaires et les changements apportés aux critères d'admissibilité se révèlent préjudiciables aux magazines canadiens. Ces derniers ont utilisé les fonds « de bonne foi » à des fins éditoriales, par exemple pour relever les montants versés aux auteurs. Leurs coûts ont maintenant augmenté, alors que le financement public a diminué. Le gouvernement a aussi décidé de ne plus financer les magazines à tirage réglementé (comme ceux qui sont diffusés dans les journaux), mais uniquement les magazines à tirage payé.

La Canadian Magazine Publishers Association entreprend un projet pour évaluer le rendement du Fonds. Elle se penchera sur des facteurs comme la part des crédits qui se retrouve entre les mains d'auteurs et l'impact de magazines étrangers sur le marché. Il va sans dire que l'imprévisibilité et l'incertitude créent de grandes difficultés pour le secteur des magazines canadien.

Le Programme d'aide aux publications aide à absorber les frais d'expédition. Il a fait l'objet d'un examen exhaustif et détaillé aboutissant à des changements appréciés qui rendent un plus grand nombre de magazines et de publications communautaires admissibles. L'assistance financière que procure le Programme d'aide aux publications est maintenant plus efficace et ciblée. Elle permet aux petits magazines d'accéder à des niveaux plus élevés de financement, en plus d'assurer l'admissibilité d'un nombre accru de publications ethnoculturelles et autochtones.

DIVERS : AUTRES NOUVEAUTÉS

Convention internationale sur la diversité culturelle. Dans le *discours du Trône* de février 2004, le gouvernement du Canada a réitéré son engagement envers la Convention internationale sur la diversité culturelle. Bien que la convention n'ait pas été mentionnée dans le budget, on continue à faire des progrès à l'échelon fédéral et par l'entremise des organisations non gouvernementales (p. ex., le Réseau international pour la diversité culturelle, hébergé à la CCA). Le processus de la convention avance bien : le conseil exécutif de l'UNESCO se réunit à la fin d'avril pour entendre un rapport du directeur général énonçant les prochaines étapes en vue de la conclusion de la convention. En juillet, le directeur général déposera un rapport préliminaire sur le processus de négociation intergouvernementale résultant. Des fonctionnaires au Ministère croient que le travail intergouvernemental commencera d'ici la fin de l'année. De plus, les ministres responsables de la culture, qui forment le Réseau international sur la politique culturelle, ont mis sur pied un groupe de travail sur la mondialisation et la diversité culturelle qui se réunira bientôt afin de préparer son assemblée annuelle, prévue pour la mi-octobre à Shanghai.

Statut d'organisme de bienfaisance. Dans le budget de 2004, le gouvernement fédéral a consacré 30 millions de dollars répartis sur les deux prochaines années pour appuyer le secteur du bénévolat. Les fonds seront répartis comme suit : 12 millions de dollars par année ont été prévus pour améliorer les règles fiscales touchant les organismes de bienfaisance, tandis que la somme de 6 millions de dollars répartis sur deux ans servira à appuyer l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC), dont une partie est destinée au regroupement de dirigeants du secteur appelé le Forum du secteur bénévole et communautaire (FSBC). Fruit d'une collaboration entre le secteur à but non lucratif et le gouvernement, l'ISBC s'emploie depuis 2000 à améliorer les relations avec le gouvernement et le milieu d'élaboration des politiques, ainsi qu'à renforcer les capacités du secteur à but non lucratif (on trouvera de plus amples renseignements sur cette initiative à www.vsi-isbc.ca). La Table conjointe sur le cadre réglementaire, un des groupes de travail de l'ISBC, a publié récemment un ensemble de recommandations en matière de réforme réglementaire qui a été largement accepté par l'Agence des douanes et du revenu du Canada et le ministère des Finances. L'initiative de réforme inclut des changements aux politiques et programmes touchant les organismes de bienfaisance de l'ARC, ainsi que des modifications visant la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Dans l'ensemble, les mesures de réforme visent les buts suivants : améliorer l'accès public aux renseignements sur les organismes de bienfaisance enregistrés; accroître la confiance des donateurs dans l'efficacité des contrôles exercés par l'ARC sur ces organismes; améliorer les communications avec ceux-ci pour faire en sorte qu'ils comprennent leurs obligations légales et sont en mesure de les assumer;

renforcer la capacité de l'ARC à surveiller efficacement les organismes de bienfaisance enregistrés; améliorer l'accès par ces organismes à un mécanisme de révision et d'appel impartial; consolider la coopération et le partenariat avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

La CCA s'attend à ce que ces réformes améliorent en définitive la situation pour les organismes artistiques enregistrés comme organismes de bienfaisance et pour ceux qui aspirent à l'être. Le problème des restrictions imposées aux activités de représentation des organismes de bienfaisance, y compris de ceux qui, comme la CCA, ont un mandat centré sur la politique, demeure en suspens, bien que l'on continue à accomplir lentement des progrès au moyen de discussions avec les fonctionnaires et députés. La CCA poursuit ses interventions en ce sens en tant que membre du Forum du secteur bénévole et communautaire.

Banque du secteur bénévole. Dans le budget de cette année, le gouvernement a aussi annoncé qu'il appuyait les plans de création d'une banque servant à aider les organismes du secteur à but non lucratif. Les banques de ce type, comme on en trouve ailleurs, notamment au Royaume-Uni, offrent des prêts, des hypothèques et des conseils en matière d'investissements au secteur à but non lucratif. Il faut absolument trouver d'autres formes de financement étant donné que les bailleurs de fonds des gouvernements, des entreprises et des fondations offrent de plus en plus un financement axé sur des projets, laissant aux organismes la responsabilité de financer leurs frais administratifs de base. Quant à elles, les banques traditionnelles hésitent souvent à traiter avec les groupes à but non lucratif, qu'elles considèrent comme présentant un risque de crédit élevé. D'après les plans actuels, la banque du secteur bénévole, qui serait appelée la « banque communautaire », conserverait les dépôts et offrirait un éventail de services financiers. Elle-même organisme à but non lucratif, elle pourrait s'associer à des banques et caisses de crédit traditionnelles pour exploiter des succursales partout au pays. La banque pourrait être en place dès 2005.

Stratégie axée sur les compétences en milieu de travail. Dans le budget de cette année, le gouvernement a aussi annoncé la création d'une stratégie axée sur les compétences en milieu de travail devant être élaborée en collaboration avec les syndicats. Bien que les premières descriptions de la stratégie semblent basées sur un modèle industriel plutôt que sur un modèle d'économie du savoir, le Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC) se montre modérément optimiste quant à la possibilité que la stratégie soit élaborée d'une manière utile pour le secteur. Le CRHSC a participé à des groupes de discussion dans le cadre du processus de consultation qui a déjà été enclenché pour élaborer la stratégie et il estime que le processus est très consultatif et transparent. Le gouvernement semble favorable à la création en régime de collaboration d'une stratégie réalisable et raisonnable. Au cours des consultations, le CRHSC a pu souligner l'importance de s'occuper des besoins des travailleurs autonomes, notamment de leur accès aux programmes sociaux. En collaboration avec le Conseil des

ressources humaines du secteur culturel, la CCA se penche sur l'élaboration de cette stratégie et ses répercussions éventuelles sur les ressources humaines du secteur culturel.

Dans le discours du Trône, le gouvernement a annoncé son appui incessant des conseils sectoriels. Le CRHSC a reçu 1,5 million de dollars répartis sur les trois prochaines années; le gouvernement l'a placé parmi les huit premiers des 30 conseils sectoriels. Le CRHSC croit qu'il faut féliciter le gouvernement d'avoir reconnu l'importance de son travail dans le secteur culturel; il considère cette reconnaissance comme une preuve du rôle et de l'influence grandissants de ce secteur.

Économie sociale. « Les entreprises de l'économie sociale sont dirigées comme dans les milieux d'affaires. Elles produisent des biens et services, mais n'ont aucun but lucratif. Elles affectent plutôt leurs bénéfices à l'atteinte d'objectifs sociaux et communautaires. »⁶ Dans le budget, le gouvernement a annoncé son soutien croissant de l'économie sociale grâce à divers moyens qui pourraient offrir des possibilités aux organismes artistiques.

Il a déclaré qu'il rendrait les organismes de l'économie sociale admissibles aux programmes offerts aux petites entreprises, comme les programmes de financement et de contribution. Le budget prévoyait également 100 millions de dollars répartis sur les cinq prochaines années pour appuyer les prêts aux entreprises de l'économie sociale. En outre, la somme de 17 millions de dollars sera accordée à Industrie Canada en vue d'un programme pilote d'appui au renforcement des capacités et de planification stratégique pour les organismes de développement économique communautaire; Industrie Canada et les agences de développement régional (Diversité de l'économie de l'Ouest, Développement économique du Canada pour les régions du Québec et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique) administreront ces fonds.

Toujours dans le secteur de l'économie sociale, le budget alloue la somme de 3 millions de dollars en fonds additionnels étalés sur cinq ans pour la recherche communautaire sur l'économie sociale aux Alliances de recherche universités-communautés (ARUC) du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC).

Collectivités. Les collectivités ont clairement été bénéficiaires du budget fédéral de cette année. Dans le *discours du Trône*, le gouvernement Martin avait déjà promis le remboursement intégral de la taxe sur les produits et services pour toutes les municipalités. Dans le budget, il a précisé que l'affectation de 1 milliard de dollars au fonds de l'infrastructure annoncée dans le budget de l'an dernier serait étalée sur cinq ans plutôt que sur dix. Le gouvernement fait observer que les contributions fédérales antérieures aux municipalités ont inclus le financement de programmes culturels, mais le fonds de l'infrastructure mentionné dans le budget ne se limite qu'à l'« infrastructure matérielle », comme les routes, les systèmes d'eau, les égouts et le transport.

⁶ Ministère des Finances, *Nouvel élan vers la réussite*, p. 16.

Une part des fonds sera-t-elle consacrée au développement tant nécessaire de l'« infrastructure culturelle »?

Annexe 1

« Décomposition » du ministère du Patrimoine canadien

	Description
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> ·Promotion du contenu canadien. ·Encouragement de la participation et de l'engagement dans le secteur culturel. ·Encouragement et raffermissement des liens entre les Canadiens. ·Promotion d'une citoyenneté active et d'une participation communautaire.
Organisation ministérielle	<p>Cinq secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ·Affaires culturelles : il inclut les arts, les industries culturelles, le droit d'auteur, la culture canadienne en ligne et l'examen des investissements dans le secteur culturel. ·Citoyenneté et Patrimoine : il englobe le patrimoine, le multiculturalisme, les affaires autochtones, les langues officielles, la citoyenneté et l'Institut canadien de conservation. ·Affaires internationales et intergouvernementales : il comprend les affaires internationales et intergouvernementales, le commerce et l'investissement. ·Affaires publiques et Communications. ·Planification et Affaires ministérielles. <p>Il y a aussi trois directions générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ·Recherche et politiques stratégiques : elle élabore des initiatives clés en matière de politique touchant la mission du Ministère et elle contribue aux priorités de recherche gouvernementales qui concernent le mandat du Ministère. ·Affaires du portefeuille : elle a pour mission d'intégrer les questions de planification, de production de rapports, de politique et de communications concernant les organismes qui font partie du portefeuille du Patrimoine canadien. ·Gestion des ressources humaines et du milieu de travail : elle a pour mandat de faire en sorte que le Ministère soit un milieu de travail sûr, positif et efficient.

<p>Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR)</p>	<ul style="list-style-type: none">·Développement culturel et patrimoine : radiodiffusion, industries culturelles, arts et patrimoine.·Identité canadienne : langues officielles, identité canadienne, participation des citoyens, multiculturalisme et sport.·Gestion ministérielle : coordination des politiques et planification stratégique, gestion des ressources humaines et financières, communications et coordination avec les organismes du portefeuille.
---	---